

Nombre de Membres
Afférents au Conseil : 15
Présents : 10
Ayant pris part à la décision : 14

Séance du 24 JUILLET 2023

N° D2023 043

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-quatre juillet à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.

Mmes Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Gilles BRIENS, Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Frédéric VIENOT (pouvoir donné à M. Bernard REY) Frédérique POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. F. VIENOT) J-P PILLON (pouvoir donné à Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE) Brigitte FROMONT

Secrétaire de séance : M. J-C LAMBERT

Date de la convocation : 17 juillet 2023

Date de l'affichage : 17 juillet 2023

OBJET : SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES DROITS PERCUS POUR LES ETUDES SURVEILLEES

Par délibération en date du 7 juillet 2014, la commune a mis en place une régie de recettes pour les études surveillées réalisées à l'école.

Un temps des devoirs est désormais intégré sur le premier créneau de garderie du soir. Les études surveillées réalisées par les instituteurs sont donc supprimées.

La régie de recettes des études surveillées n'a plus vocation à être maintenue.

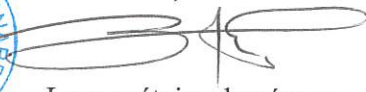
Il est proposé au conseil municipal de supprimer cette régie.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus pour les études surveillées.



Ainsi fait et délibéré ce jour
Le Maire, Bernard REY


Le secrétaire de séance,
M. Jean-Claude LAMBERT

Certifié exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 26/07/2023


Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20230724-D2023_043-DE
Date de télétransmission : 26/07/2023
Date de réception préfecture : 26/07/2023